

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 15 novembre 2013

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°4

INSTRUCTION N° 7/DEF/SGA/DCSID/SDPSI/BDI/SED
portant abrogation d'un texte.

Du 10 octobre 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

INSTRUCTION N° 7/DEF/SGA/DCSID/SDPSI/BDI/SED portant abrogation d'un texte.

Du 10 octobre 2013

NOR D E F E 1 3 5 1 8 6 3 J

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 20 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 110.4.2.1, 640.2.1, 660.3.1) modifié.

Arrêté du 14 janvier 2012 (JO n° 26 du 31 janvier 2012, texte n° 5 ; signalé au BOC 22/2012 ; BOEM 110.3.2.4, 112.3.2.3, 113.7, 114.3.3.4.1, 508.1.1.2) modifié.

Texte abrogé :

Instruction générale n° 1150/DCCA/3/10 du 2 septembre 1958 (BO/A, p. 2479 ; BOEM 555.2.2.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°49 du 15 novembre 2013, texte 4.

1. Le texte ci-après est abrogé :

- instruction générale n° 1150/DCCA/3/10 du 2 septembre 1958 relative à l'organisation et au fonctionnement du service du chauffage, de l'éclairage, de la force électromotrice et de l'eau.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

René STEPHAN.